

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Assemblée Plénière du mardi 10 septembre 2024

Membres en exercice : 26

Présents : 18

Procuration(s) : 8

Absent(s) : 0

Nombres de votants : 26

Votes pour : 26

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Date de la convocation : mardi 27 août 2024

DELIBERATION N°DL_AP2024_0156

Modifiant la délibération n°DL_AP2022_0262 du 17 octobre 2022, portant modification de la délibération n°2021-0210 du 19 juillet 2021, relative à la fixation des commissions thématiques du Conseil départemental de Mayotte et à la désignation de ses membres

L'an deux mille vingt-quatre, le dix septembre, à 09h00, le Conseil Départemental de Mayotte s'est réuni en Assemblée Plénière, en application de l'article L. 3121-19 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Ben Issa OUSSENI, Président du Conseil départemental de Mayotte.

Cette séance s'est tenue à l'hémicycle Younoussa BAMANA.

Conseillers départementaux présents :

Monsieur Ben Issa OUSSENI, Monsieur Ali OMAR, Madame Zouhourya MOUAYAD BEN, Monsieur Daoud SAINDOU MALIDE, Monsieur Madi Moussa VELOU, Madame Rosette VITTA, Monsieur Alain SARMENT, Madame Zamimou AHAMADI, Madame Maymounati MOUSSA AHAMADI, Madame Zaounaki SAINDOU, Monsieur El Anrif HASSANI, Madame Laini ABDALLAH BOINA, Monsieur Soibahadine NDAKA, Monsieur Nadjayedine SIDI, Monsieur Abdoul KAMARDINE, Monsieur Saindou ATTOUMANI, Madame Soihirat EL HADAD, Madame Hélène POLLOZEC

Conseillers départementaux représentés :

Madame Mariam SAID KALAME donne pouvoir à Madame Hélène POLLOZEC,
Madame Farianti MDALLAH, donne pouvoir à Monsieur Ali OMAR,
Madame Bibi CHANFI donne pouvoir à Monsieur Saindou ATTOUMANI,
Monsieur Soula SAID SOUFFOU donne pouvoir à Monsieur Alain SARMENT,
Madame Nadjima SAID donne pouvoir à Madame Zaounaki SAINDOU,
Madame Echati ISSA donne pouvoir à Monsieur Daoud SAINDOU MALIDE,
Monsieur Elyassir MANROUFOU donne pouvoir à Madame Laini ABDALLAH BOINA,
Monsieur Daniel ZAIDANI donne pouvoir à Madame Maymounati MOUSSA AHAMADI,

Secrétaire de séance désignée :

Madame Hélène POLLOZEC

Le Président constate que le quorum est atteint,

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.3121- 23 ;
Vu la délibération n°DL_AP2021_0197 du 1er juillet 2021 relative à l'élection de Monsieur Ben Issa OUSSENI en qualité de Président du Conseil départemental de Mayotte ;
Vu la décision du Tribunal de Mamoudzou statuant en matière correctionnelle en date du 25 juin 2024 ;
Vu l'arrêté n°2024-SG-479 du 28 juin 2024 abrogeant l'arrêté n°2024-SG-475 du 27 juin 2024, portant démission d'office de Monsieur Salime M'DERE 1^{er} Vice-président du Conseil départemental ;
Vu la délibération n°DL_AP2024_0120 du 10 juillet actant la démission d'office de Monsieur Salime MDERE, 1^{er} Vice-président du Conseil départemental ;
Vu l'avis de la Commission administration générale, transport et transition écologique du 29 août 2024.

- Considérant** que l'assemblée départementale a décidé de déroger à l'article L 3121-15 du code général des collectivités territoriales en ne procédant pas au scrutin secret aux nominations désignées dans l'alinéa 2 ;
- Considérant** la décision du Tribunal judiciaire de Mamoudzou statuant en matière correctionnelle en date du 25 juin 2024 ;
- Considérant** arrêté n°2024-SG-479 du 28 juin 2024 abrogeant l'arrêté n°2024-SG-475 du 27 juin 2024, portant démission d'office de Monsieur Salime M'DERE 1^{er} Vice-président du conseil départemental.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,

Le Conseil Départemental,

DECIDE

- Article 1 :** de modifier la délibération n° DL_AP2022_0262 du 17 octobre 2022, portant modification de la délibération n°2021-0210 du 19 juillet 2021, relative à la fixation des commissions thématiques du conseil départemental de Mayotte et à la désignation de ses membres ;
- Article 2 :** de fixer le nombre de commissions thématiques à 7 ;
- Article 3 :** de modifier et compléter les membres composant ces commissions thématiques comme suit :

1 – Commission aménagement, du territoire infrastructures et foncier

Rapporteur : **M. Saïdou ATTOUMANI**
M. Daoud SAINDOU MALIDE
Mme Mariam SAÏD KALAME
M. Alain SARMENT
M. Nadjayedine SIDI

2 – Commission Développement économique et coopération décentralisée

Président et rapporteur : **Mme Bibi CHANFI**
Mme Zaounaki SAINDOU
M. Ali OMAR
Mme Zamimou AHAMADI
Mme Soihirat EL HADAD
Mme Hélène POLLOZEC

3 – Commission administration générale, transport et transition écologique

Président et rapporteur : **M. Ali OMAR**
M. El Anrif HASSANI
M. Saïdou ATTOUMANI
M. Abdoul KAMARDINE
Mme Soihirat EL HADAD
M. Alain SARMENT

4 – Commission sports, culture et jeunesse

Président et rapporteur : **Mme Zouhourya MOUAYAD BEN**
M. El Anrif HASSANI
Mme Zaounaki SAINDOU
M. Soula SAÏD SOUFFOU
Mme Laïni ABDALLAH BOINA
M. Nadjayedine SIDI

5 – Commission finances et affaires européennes

Présidente et rapporteur : **Mme Zamimou AHAMADI**
Mme Bibi CHANFI
M. Soibahadine NDAKA
Mme Echati ISSA
Mme Maymounati MOUSSA AHAMADI
M. Daniel ZAÏDANI

6 – Commission formation professionnelle, éducation et insertion

Président et rapporteur : **M. Daoud SAINDOU MALIDE**
Mme Farianti M'DALLAH
Mme Rosette VITTA
M. Abdoul KAMARDINE
Mme Nadjima SAÏD
Mme Hélène POLLOZEC

7 – Commission solidarités, action sociale et santé

Président et rapporteur : **M. Madi Moussa VELOU**
Mme Echati ISSA
Mme Zouhourya MOUAYAD BEN
Mme Farianti M'DALLAH
M. Elyassir MANROUFOU
Mme Nadjima SAÏD

Article 4 : en application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Mamoudzou dans les deux mois qui suivent sa publication « et affichage » et sa transmission au Représentant de l'Etat dans le Département.

**Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil départemental**



Ben Issa OUSSENI